

## LUNDI 13 FÉVRIER 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, tenue à 19h00, au bureau municipal au 208 rang 6, à laquelle sont présents:

Monsieur Harold Poisson, maire  
Monsieur Éric Bergeron, conseiller  
Monsieur Jean-Philippe Bouffard, conseiller  
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller  
Monsieur Frédéric Champagne, conseiller  
Madame Alexandra Champagne, conseillère

Absente : Madame Cynthia St-Pierre, conseillère

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, Monsieur Harold Poisson.

Est également présente Madame Julie Roberge, directrice générale et greffière-trésorière.

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

8659-0223

Il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

### **Adoption du procès-verbal du 16 janvier 2023.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

8660-0223

Il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu unanimement que la greffière-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

### **Adoption des comptes.**

Sur proposition du conseiller Éric Bergeron, appuyée par le conseiller Jean-François Boivin, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de janvier 2023 tels que déposés au montant total de 709 754.65 \$

8661-0223

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, greffière-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Julie Roberge, greffière-trésorière

### **Rapport de l'inspecteur municipal.**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

8662-0223

ADOPTÉE

**Dépôt - Liste des contrats de plus de 2,000\$ totalisant plus de 25,000\$ avec le même contractant.**

La directrice générale et greffière trésorière dépose la liste de tous les contrats ou fournisseurs comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (Art. 961.4 C.M. et 477.6 L.C.V.). Cette liste est déposée au conseil et a été publiée sur le site internet de la municipalité en janvier 2023.

*Le conseil en prend acte.*

8663-0223

**Avis de motion et présentation du règlement no 209-0323 visant à modifier le règlement no 204-0322 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2023.**

Monsieur Frédéric Champagne, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 209-0323 intitulé : «Règlement établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques ».
- dépose le projet du règlement numéro 209-0323 intitulé : « Règlement établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques » qui annule le règlement numéro 204-0322.

ADOPTÉE

8664-0223

**Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes - Transmission de la liste des propriétés à la MRC d'Arthabaska et nomination d'une représentante lors de la vente d'immeuble.**

**ATTENDU** la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2022 ;

**ATTENDU QUE** la procédure prescrite par la loi, pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, exige du conseil municipal une résolution autorisant la vente par la MRC d'Arthabaska en indiquant les renseignements suivants :

- les qualités de toutes les personnes endettées pour les taxes municipales;
- la désignation de tout immeuble assujetti au paiement des taxes municipales ou scolaires ;
- la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales ou scolaires;

**ATTENDU QUE** des propriétaires sont touchés par cette procédure, à savoir :

Matricule	Lot	Montant dû
1814-58-0987	4 479 004	791.33 \$
1809-06-3781	5 887 653 – 5 887 654	1 472.14 \$
2117-96-2036	4 793 707	476.29 \$
2117-84-1403	4 793 738	55.74 \$
2117-73-6087	6 339 304	680.36 \$
2010-02-5994	4 478 807	2 544.26 \$
1915-41-4586	4 478 985	977.55 \$

8665-0223

**En conséquence**, sur proposition du conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyée par le conseiller Éric Bergeron, il est résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire autorise la vente pour défaut de paiement de taxes pour les propriétés dont les montants dus

n'auront pas été payé d'ici le 20 février 2023 et que ces dossiers soient transmis à la MRC d'Arthabaska ;

**QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire désigne Julie Roberge à agir comme représentante de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 8 juin 2023.

ADOPTÉE

**Autorisation dépôt d'appel d'offres sur SEAO – Travaux de remplacement de conduites.**

**CONSIDÉRANT** que des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et de voirie sont à faire;

8666-0223

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de déposer un appel d'offres sur le service électronique d'appel d'offres (SEAO);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Alexandra Champagne à l'unanimité des membres présents;

**D'AUTORISER ET D'APPROUVER** le dépôt d'appel d'offres sur SEAO pour l'obtention de soumissions pour les travaux de remplacement de conduites d'eau potable sur le 6<sup>e</sup> rang et la route de l'Église;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à publier l'appel d'offres sur SEAO et dans le journal La Nouvelle Union ;

ADOPTÉE

**Résolution pour annuler le protocole d'entente du programme FIMEAU.**

**CONSIDÉRANT QUE** le 2 novembre 2020 la municipalité de la paroisse de Saint-Rosaire a signé un protocole d'entente au programme fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);

8667-0223

**CONSIDÉRANT QU'**en 2019, lorsque le programme FIMEAU est sorti, il était avantageux de l'utiliser pour le remplacement de conduites d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** le contexte économique a changé énormément depuis les dernières années et que les coûts ont augmentés considérablement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu unanimement **QUE** la Municipalité de Saint-Rosaire abandonne le protocole d'entente du programme FIMEAU dû au faible taux d'aide financière de celui-ci.

ADOPTÉE

**Mandat pour produire une demande d'aide financière au programme PRIMEAU.**

Il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu de procéder à l'embauche de la firme Techni-Consultant Inc pour produire nos demandes d'aide financière au programme PRIMEAU, aux taux horaires mentionnés dans l'offre de services. Et d'imputer ce coût au programme Primeau.

8668-0223

ADOPTÉE

**Dépôt d'une demande financière au programme primeau sous-volet 1.1- études préliminaires, recherches d'eau et plans et devis.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Rosaire a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

8669-0223

Il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et **RÉSOLU**

**Que :**

- La municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

ADOPTÉE

**Achat d'une laveuse à pression**

**CONSIDÉRANT** que nous avons demandé 3 soumissions pour l'achat d'une laveuse à pression;

8670-0223

**CONSIDÉRANT** que Machinerie CH Inc. a soumissionné pour un coût de 5,750\$;

**CONSIDÉRANT** qu'Équipements PROVICTO a soumissionné pour un montant 6,974.07\$ ;

**CONSIDÉRANT** que AIRABLO a soumissionné pour un montant 7,076.55\$;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu que l'on attribue l'achat d'une laveuse à pression à Machinerie CH Inc. au coût de 5,750 \$ plus taxes et qu'un montant de 1,000 \$ reçu du député Éric Lefebvre soit imputé à la dépense.

ADOPTÉE

**Demande d'autorisation pour planter un poteau électrique dans l'emprise du 7<sup>e</sup> rang.**

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire du 180, 7<sup>e</sup> rang désire construire une résidence;

8671-0223

**CONSIDÉRANT** que la ligne de distribution électrique ne se rend pas jusqu'à son terrain;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire veut implanter un poteau électrique à ses frais, dans l'emprise du 7<sup>e</sup> rang et à 6 pieds adjacent de l'autre poteau électrique;

**CONSIDÉRANT** que nous avons déjà autorisé un autre voisin à implanter un poteau dans cette emprise;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu d'autoriser au propriétaire du 180, 7<sup>e</sup> rang l'implantation d'un poteau électrique dans l'emprise du chemin du 7<sup>e</sup> rang à ses frais.

ADOPTÉE

**Autorisation – Inscription au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec les 14-15 et 16 juin 2023.**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu que Madame Julie Roberge, directrice générale soit autorisée à s'inscrire au Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec les 14-15 et 16 juin 2023 au coût de 566\$ et que les frais encourus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

8672-0223

ADOPTÉE

**Site internet – ajout du calendrier interactif.**

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu d'autoriser Numérique.ca à implanter le calendrier interactif qui sera accessible pendant plusieurs années sur le site internet de la municipalité, au coût de 550\$ plus taxes.

8673-0223

ADOPTÉE

**Dépôt - Publication des postes ouverts pour les animateurs du camp d'été 2023.**

Le conseil prend acte du dépôt de la publication des postes ouverts en animation du camp de jour été 2023.

**Tarifification camp de jour été 2023.**

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu que les tarifs d'inscription pour le camp de jour de 2023, pour les jeunes de 5 à 12 ans résidents à Saint-Rosaire, soient fixés aux mêmes tarifs que l'an dernier soit à 400.\$ pour un (1) enfant, 740.\$ pour deux (2) enfants et à 1030.\$ pour trois (3) enfants et plus.

8674-0223

ADOPTÉE

**Levée de l'assemblée.**

Levée de l'assemblée par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne à 19h14.

8675-0223

---

Harold Poisson,  
Maire

---

Julie Roberge, directrice  
générale et greffière-trésorière